

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

COMMISSION ACHETEUR

L'adjudicataire devra acquitter en sus du montant de l'enchère et par lot, les frais et taxes suivantes : **14,28% TTC** (vente judiciaire), soit 11,90€z HT.

LA LEGISLATION RELATIVE AUX VENTES JUDICIAIRES ET A L'ABSENCE DE GARANTIE D'AUCUNE SORTE S'APPLIQUE A LA VENTE

Des frais supplémentaires de 1.8% TTC (Interencheres Live) seront payés par l'acquéreur ayant enchéri sur Internet durant la vente.

Une commission de 60€ HT pour les ventes de Véhicules aussi bien pour les ventes volontaires que judiciaires.

L'ÉTAT DES LOTS

Tous les biens sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections ou défauts. Les dimensions, couleurs et poids des objets sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Il est de la responsabilité de chaque futur enchérisseur d'examiner attentivement chaque lot avant la vente et de se fier à son propre jugement. L'ensemble des objets présentés à la vente sont des biens d'occasion. Aucune réclamation d'aucune sorte ne sera reçue et aucune garantie ne saurait être donnée par la vente aux enchères publiques d'un bien.

LES ENCHÈRES

Les enchères peuvent être portées en personne, sur ordres d'achat ou par téléphone. Elles peuvent parfois également être portées en « Live » via le site www.interencheres.com

EN SALLE

Au premier achat, vous devez fournir aux membres de l'étude, vos coordonnées complètes et garanties bancaires. En enchérisant, vous le faites à titre personnel et vous êtes le seul responsable de cette enchère.

ORDRES D'ACHAT ÉCRITS ET TÉLÉPHONIQUES

Si vous ne pouvez pas assister à la vente, nous pouvons exécuter des ordres d'achat donnés par écrit à votre nom. Ce service est gratuit et confidentiel. Les lots sont achetés au meilleur prix, en respectant le prix de réserve et les autres enchères.

Dans le cas d'ordres identiques, le premier arrivé aura la préférence. Indiquez toujours un montant ferme.

Les enchères téléphoniques sont acceptées pour les lots dont l'estimation basse est égale ou supérieure à 100 €. L'étude ne pourra être tenue responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre d'achat par erreur, dysfonctionnement téléphonique ou pour toute autre cause. Toute demande de ligne téléphonique sera considérée comme ordre d'achat équivalent à l'estimation basse portée au catalogue.

**PIERRE-GUILHEM MÉTAYER
GUILLAUME MERMOZ**

COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES

Afin d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos ordres d'achat au moins 24h avant la vente.

7, place Saint Laurent 558000 NEVERS - T. : 03 86 70 02 91 - Email : av@metayer-auction.com

PIERRE-GUILHEM MÉTAYER GUILLAUME MERMOZ

COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES

LA VENTE

L'ordre du catalogue sera suivi pendant la vente.

Des modifications pourront être apportés au catalogue (réunion de lots etc.) et inscrites au procès-verbal de la vente.

Le commissaire-priseur a la police des enchères.

APRÈS LA VENTE

PAIEMENT

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente. Le règlement pourra être effectué :

- en espèces dans la limite de 1 000 euros (résidents français et professionnels).
- par carte bancaire Visa ou Master Card (attention, il ne sera pas possible de régler par CB à distance).
- par virement bancaire en euros.

ENLÈVEMENT DES LOTS & FRAIS DE GARDIENNAGE

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

Enlèvement des lots à l'issue de la vente et aux dates et horaires donnés par le commissaire-priseur.

Au-delà, soit vos achats seront considérés abandonnés, soit des frais de transport et de gardiennage chez un prestataire spécialisé seront facturés (sur factures).

"FIN"